

# LA CRÈCHE FAMILIALE

# C'est quoi ?



Cœur de Lozère  
Centre  
Intercommunal  
d'Action Sociale



santé  
famille  
retraite  
services

# La crèche familiale

À mi-chemin entre l'assistante maternelle agréée et la crèche, l'accueil familial ou crèche familiale est un compromis entre la collectivité et l'assistante maternelle indépendante. Ce mode de garde peu répandu consiste à confier son enfant à une assistante maternelle qui exerce pour partie à son domicile mais aussi ponctuellement en présence d'autres enfants dans les locaux spécifiques des crèches Anne Frank ou Marie Curie à Mende.

## La crèche familiale, qu'est-ce que c'est ? Les conditions d'accès à la crèche familiale

La crèche familiale est une structure particulière dans la mesure où, contrairement à la crèche collective traditionnelle, **les enfants confiés sont gardés au domicile d'une assistante maternelle.**

- **L'âge de l'enfant** : sont admis en crèche familiale les enfants âgés de deux mois et demi à trois ans, ou jusqu'à leur entrée en maternelle.
- **Une place disponible** : l'assistante maternelle employée par la crèche familiale garde à son domicile un à trois enfants, ponctuellement 4 enfants. Les places en crèche familiale sont d'autant plus limitées que ce type de structure est rare.

## Les conditions d'accueil du jeune enfant

La crèche familiale cumule les avantages de la crèche collective et de l'assistante maternelle agréée. En effet, les enfants sont gardés au domicile de l'assistante maternelle. Cet effectif restreint de 3 enfants est un gage de calme et permet à la professionnelle de la petite enfance en charge de mieux s'adapter au rythme de chaque enfant. Une à deux fois par semaine, l'assistante maternelle agréée emmène les enfants dont elle a la garde dans les locaux de la crèche familiale (salle spécifique dans la crèche *Anne Frank*) : c'est l'occasion de **rencontrer d'autres enfants pour une meilleure socialisation, et, pour l'assistante maternelle d'autres professionnels.** Les enfants peuvent aussi bénéficier de nouvelles expérimentations et découvertes en bénéficiant de **temps de motricité** sur la crèche *Marie Curie* de Valcroze.





À l'image de l'assistante maternelle indépendante, l'accueil familial offre une grande flexibilité : chaque parent détermine librement les horaires auxquels son enfant est accueilli sur l'amplitude horaire 07h30-18h30 du lundi au vendredi.

L'assistante maternelle prévient les parents à l'avance des dates de ses congés ou de formation pendant lesquels une remplaçante ou un accueil en crèche collective peut être proposé pour assurer la garde de l'enfant. La crèche familiale n'est fermée que 3 semaines l'été et une semaine lors des vacances de Noël.

## Comment fonctionne une crèche familiale ?

La crèche familiale est une structure qui regroupe une équipe pluridisciplinaire.

- **Des assistantes maternelles agréées** dont certaines détiennent le CAP petite enfance ou AEPE. Ce sont elles qui sont en charge de garder les enfants à leur domicile, de favoriser leur éveil, de leur prodiguer des soins et de veiller à leur rythme et à leurs besoins.
- **Une directrice de l'accueil familial** : elle est titulaire d'un diplôme d'éducatrice de jeunes enfants. Elle forme, accompagne les assistantes maternelles notamment en effectuant des visites au domicile. Elle favorise

le suivi du développement de l'enfant et reste disponible à l'égard des familles pour toutes questions concernant leur enfant.

- **Une directrice du Service Petite Enfance, infirmière puéricultrice**, elle coordonne les activités de tous les établissements d'accueil du jeune enfant, assure le suivi administratif et participe à la gestion des projets sur le territoire intercommunal.
- **Un médecin référent** : il assure un suivi médical des enfants.
- **Une psychologue** : accompagne les professionnelles dans leur pratique.
- **Une psychomotricienne ponctuellement** : apporte une réflexion sur la motricité des enfants.

La crèche familiale est **subventionnée par la CAF**, les parents payent un tarif horaire similaire à celui des crèches collectives calculé sur la base de leurs revenus et de leur situation familiale. Les familles n'ont pas à payer d'indemnités d'entretien, de repas et de goûter. **Le repas et le goûter sont préparés par l'assistante maternelle.**

À la différence du mode de garde par assistante maternelle indépendante, les parents ne sont pas considérés comme les employeurs de l'assistante maternelle au domicile de laquelle l'enfant en bas âge est gardé.

Un contrat d'accueil est signé lors de l'inscription avec la directrice du service petite enfance. Dans ces conditions, les familles n'ont pas besoin d'effectuer les démarches administratives inhérentes au statut de particulier employeur.

Les parents bénéficient d'une réduction d'impôt au titre des dépenses engagées pour la garde de leur jeune enfant.

# L'inscription

*Pour s'assurer une place en crèche familiale, les parents veilleront à procéder à la pré-inscription de leur enfant le plus tôt possible en s'adressant au secrétariat du Service Petite Enfance. Un dossier d'inscription est à retourner.*

## Beaucoup d'avantages et très peu d'inconvénients !

AVANTAGES DE LA CRÈCHE FAMILIALE	INCONVÉNIENTS
Les parents bénéficient du tarif applicable en crèche collective traditionnelle. Les repas sont préparés par l'assistante maternelle.	Structure peu répandue : <b>le nombre de places est limité.</b>
Encadrement des professionnelles.	
Structure contrôlée et personnel régulièrement accompagné par la directrice. L'assistante maternelle est moins isolée car des échanges réguliers se créent entre collègues. Bénéficie de réunion mensuelle avec une psychologue pour réfléchir sur ses pratiques professionnelles. Formation régulière des assistantes maternelles.	
Mode d'accueil respectant le rythme de l'enfant gardé en petit effectif au domicile. Socialisation de l'enfant facilitée lors des visites au sein des locaux de l'accueil familial en présence d'autres enfants.	
Aucune démarche administrative à effectuer dans la mesure où les parents ne sont pas employeurs.	



**Cœur de Lozère**  
Centre  
Intercommunal  
d'Action Sociale



santé  
famille  
retraite  
services

**CIAS - CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

20, Allée Raymond Fages - 48000 Mende

Tél. : 04 66 94 20 09